

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — — —	Omnibus.
2 — 21 — — —	soir, Omnibus.
4 — 13 — — —	Express.
7 — 13 — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — —	Express.
11 — 56 — — —	Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — —	soir, Omnibus.
9 — 59 — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans une correspondance particulière de la France, en date de Venise, 22 septembre :

Au moment de clore ma lettre, j'ai appris hier que des scènes tumultueuses s'étaient produites, la veille et l'avant-veille, à l'occasion d'écrits relatifs à la situation actuelle de la Vénétie et au plébiscite; pendant la nuit ils avaient été affichés sur plusieurs points de la ville; les autorités avaient jugé prudent de les faire enlever; de là, des résistances et des rixes.

Un avis a été publié par le gouverneur militaire Allemann, dont d'ailleurs la population vénétienne n'a jamais eu, depuis plusieurs années; qu'à louer la prudence et le bon vouloir. Il exhorte les Vénitiens à conserver la retenue et la sagesse qui les avaient toujours distingués; car dans le cas où la tranquillité serait troublée, le gouvernement se verrait dans la nécessité de sévir avec sévérité et d'appliquer la loi militaire.

Les événements qui ont motivé cet avertissement avaient eu plus de gravité que je ne le pensais. Des masses populaires s'étaient opposées à la lacération des affiches manuscrites; d'où il était résulté des collisions dans lesquelles il y avait eu des blessés et dans la troupe et dans les masses populaires; on m'a assuré que seize à dix-huit Autrichiens avaient été apportés à l'hôpital, et que parmi les blessés civils, un était mort aujourd'hui. La municipalité est intervenue à son tour.

Par un avis qui a été apposé cette après-midi, elle supplie les Vénitiens, au nom de la dignité de caractère qu'ils ont déployée dans la crise qui est à la veille de se terminer, de ne pas s'écarter de la modération qui n'a cessé de les diriger. Elle fait savoir en même temps qu'une commission, composée de citoyens notables auxquels la population doit toute confiance, vient d'être formée à l'effet de maintenir l'ordre et protéger leurs concitoyens contre les mauvais conseils qui pourraient les égarer.

L'on m'a assuré qu'en effet il existe à Venise un parti mazzinien qui chercherait à se faire jour à l'occasion du plébiscite, et d'user des moyens légaux ou illégaux de s'affirmer, au nom des anciens souvenirs nationaux de la république.

Il sera curieux de voir les socialistes invoquer la gloire de l'oligarchie qui, sous le nom de république, a gouverné Venise pendant une longue suite de siècles.

Des patrouilles de soldats parcourent la ville et exercent sur tous les points une active surveillance.

INONDATIONS.

Les rivières cessent de croître. Mais il est tombé de telles masses d'eau que la décroissance ne peut être encore bien sensible. Les eaux qui reviennent dans le lit des fleuves pourront, encore pendant quelques jours, les maintenir au-dessus du niveau normal.

Nous avons annoncé que les courriers d'Italie n'étaient pas arrivés. En effet, le chemin de fer Victor-Emmanuel est interrompu sur une partie de son parcours.

Le *Courrier des Alpes* nous annonce que la voie est emportée sur tout le territoire de Villargondran. Les poteaux télégraphiques sont renversés et emportés.

Le chemin de fer américain (chemin Tell), est détruit. Les désastres sont évalués à plus de deux millions.

La France centrale annonce que la Sologne est inondée entre Salbris et la Ferté. Le Beuvron déborde. Un orage épouvantable s'est abattu sur la Mothe-Beuvron.

D'après la *Constitution*, d'Auxerre; l'Yonne, l'Armançon, le Serein, l'Ouanne ont couvert les vallées que ces cours d'eau traversent.

Auxerre est inondé; l'eau recouvre la route de Seignelay. Les habitants du faubourg Saint-Martin-lez-Saint-Morien sont bloqués dans leurs maisons.

Voici ce qu'on écrit d'Auxerre :

A Laroche, l'Yonne, grossie par l'Armançon, charrie des débris de toute nature, qui font pressentir de plus grands ravages encore. A Auxerre, le niveau des eaux dépasse de 20 centimètres celui qu'elles avaient atteint en 1856. Les villages d'Augy, de Vaux, de Champs, sont à moitié recouverts par les eaux.

A Tonnerre et à Avalon, les petites rivières débordent. Toutes les plaines sont inondées.

Le 26, à onze heures du soir, on recevait à Nevers des nouvelles un peu plus rassurantes. Le niveau des eaux s'abaissait. Beaucoup de ponceaux étaient détruits et la levée de Layne était enlevée ainsi que les rampes des ponts sur l'Allier, du Veurdre et de Mornay et celles de Fourchambault sur la Loire; mais il n'y avait pas d'autres dégâts.

A Nevers, la levée de Medine tenait bon. Une dépêche de Roanne, arrivée à deux heures du matin, annonçait que la Loire baissait de 50 centimètres à l'heure.

A Moulins, l'Allier ne s'élevait plus qu'à 4 mètres au-dessus de l'étiage et il diminuait à vue d'œil.

La Garonne, le Tarn, le Lot et leurs affluents ont débordé. A Montauban, le Tarn s'est élevé à 5^m20; à Capdenac, le Lot est monté à 5^m85; à Cahors, à 5^m27; la Garonne est montée à 3^m21.

La route impériale de Tonneins est submergée.

Les confluent de la Baise et du Lot se sont rencontrés, quoique séparés par un intervalle de 3 kilomètres.

Le département de Saône-et-Loire a été cruellement éprouvé. A Charolles, l'Arcone a envahi une partie de la ville; aux environs la digue du canal du Centre a été rompue. A Pardy-le-Mornal, le Bourbine s'est répandu dans les rues; à Saint-Yon, des arches de pont sont détruites. A Digoin, la Loire a submergé la ville.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi soir, 29 septembre. — Depuis le tirage du journal, de sinistres nouvelles ont circulé. A quatre heures et demie du soir, une dépêche annonçait la rupture de la levée au-dessus des Trois-Volets. Aussitôt M. le sous-préfet de Saumur fit prévenir les maires des

FEUILLETON.

41

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

La vieille cuisinière de l'écrivain examina d'Hascher avec effroi.

— Un malheur est arrivé à nos maîtres ! dit-elle d'une voix cassée par la frayeur.

— Non, répondit Rude-aux-Côtes, tes maîtres se portent bien, d'ici à quelques heures tu auras quatre personnes à souper, et j'ai pris les devants, parce qu'avant le souper je crains pour vous une visite.

— Eh ! Seigneur, fit la Dode, rassurée sur ses maîtres, mais effrayée pour son garde-manger, que vais-je préparer pour tout ce monde ? Ce n'est guère l'heure de faire des visites, et tout !...

— Sois tranquille, reparti d'Hascher, tu auras ce soir à souper des amis et non des visiteurs, car les

visiteurs dont je te parle ne viendront pas chez Rofins pour souper.

— Pauvre monsieur ! répliqua la vieille servante, vous n'êtes pas comme d'habitude; je n'ai pas tout-à-fait compris ce que vous venez de dire, mais je vois qu'un malheur menace la maîtrise de chez Rofins... Ceux qui vont la nuit dans les maisons sont des voleurs, s'ils ne sont pas des amis... Vous direz que je suis bien curieuse, qui donc doit venir souper avec vous ?

— Des Brays, Morelle et le curé...

— Seigneur Jésus ! fit la Dode; M. Des Brays chez les maîtres de chez Rofins ! vous voulez rire ?...

— Je n'ai pas envie de rire, répondit le chasseur, et tu prépareras plus tard la collation; en attendant, que chacun de vous monte à sa chambre... Dormez ou ne dormez pas, peu importe; mais que les lumières soient éteintes, et faites comme si vous dormiez.

— Hélas ! Jésus ! murmura la vieille servante.

— C'est bon, tu te plaindras demain... Donne-moi la clef du cabinet de ton maître.

La Dode tendit la clef, et joignant les deux mains, comme pour la prière, chercha à lire dans la pensée du chasseur.

A ce moment, la femme de chambre, plus petite maîtresse que Mme Arnould, voulut risquer une crise nerveuse.

— Remettez aussi à demain pour vos grimaces, lui dit rudement d'Hascher, et surtout pas de bruit et pas de fenêtres ouvertes; ce qui se passera autour de la maison ne vous regarde pas.

Le chasseur fut ponctuellement obéi.

Resté seul, il s'installa dans le cabinet de Lucien Arnould, éteignit sa lumière, ouvrit la fenêtre avec précaution, poussa en dehors les persiennes, laissa la fenêtre entrebâillée, et, après avoir placé sur un divan, en face de cette croisée, la carabine à deux coups de l'écrivain, s'établit sur ce meuble et attendit.

D'Hascher, à la sortie de Ris, avait été impressionné par ce départ nocturne des étrangers; un pressentiment lui avait dit que ce départ cachait quelque mauvais dessein, et, redoutant une entreprise tentée contre chez Rofins, il avait quitté ses amis. Mais il y avait loin de ce doute à la certitude depuis acquise. Le chasseur ne pouvait même plus admettre que ces persiennes ouvertes et cette fenêtre entrebâillée pussent, par une défiance assez naturelle, arrêter les bandits dans leurs résolutions.

Être là, où il était, c'était donc se tenir prêt à faire feu sur trois hommes.

D'Hascher fut une demi-heure, n'entendant d'autre bruit que des jappements désordonnés... trente minutes, qui, par leur longueur, lui parurent une demi-journée.

Les aboiements augmentant avec fureur, il écouta de toute son attention, et, autour des murs surmontés de grilles, qui entourent la maison de Lucien Arnould, crut entendre des pas sur la neige.

La détermination du chasseur fut définitivement arrêtée, et clairement dénoncée par la double pression qu'il donna à son fusil; arme qui, dès lors, fit corps avec lui-même, tant ses mains l'embrassaient étroitement.

Les pas longeaient la partie de l'enceinte en face de la maison, se dirigeant lentement du côté du jardin.

Ce bruit cessa, ou fut perdu dans l'éloignement.

D'Hascher, qui de plus en plus avait l'oreille au guet, sourit en lui-même.

— Que vous passiez par le jardin, pensa-t-il, ou que vous descendiez par la cour, personne ne bougera : ne vous gênez donc pas pour faire le grand tour, venez tout droit.

diverses communes de la Vallée et les populations.

Cette fatale nouvelle se répandit en ville en un instant, et chacun s'intéressa au sort de la Vallée.

C'était un spectacle navrant de voir arriver, à huit heures du soir, par une obscurité complète, sur la place de la Gare, les cultivateurs des communes adjacentes. Les femmes, les enfants, conduisaient leurs brebis, leurs animaux; les charrettes étaient chargées de quelques meubles et d'un peu de fourrages. Tout augmentait l'horreur de cette situation: la pluie tombait, la nuit était profonde. On se souvenait du même désastre de juin 1856; mais alors les nuits étaient courtes, la saison belle. Beaucoup de familles ont campé sur la levée. D'autres se sont retirées sur les coteaux de Blou, Neuillé et Brain.

Dimanche matin, 7 heures. — Six mètres à l'échelle du pont Cessart.

Au milieu du déluge de nouvelles qui circulent, il est assez difficile de reconnaître la vérité. Les dépêches transmises du haut de la Loire se contredisent; voici cependant ce qui paraît le plus vraisemblable:

La Loire est en décroissance à Orléans et Tours, mais une légère hausse se manifeste dans le Cher et dans la Vienne. A la Chapelle-aux-Naux, une digue a été emportée sur une grande longueur; toutes les eaux ont été versées dans le Bréhémou et doivent faire jonction avec celles de l'Indre, et peut-être aussi avec celles de la Vienne. On peut donc expliquer le temps d'arrêt qui s'est manifesté à Saumur. Le mouvement ascensionnel de l'eau n'a plus été, pendant quelques heures, que de 2 à 3 centimètres à l'heure, puis il a repris son chiffre primitif, 0,05.

A Saumur, deux renards se sont déclarés à la levée d'Enceinte, vis-à-vis de l'Ecole de cavalerie, à l'extrémité du quai Saint-Nicolas. Ce point a été gardé toute la nuit; des sacs de terre et du fumier ont été apportés en cet endroit.

Dès le matin, les pompiers de la ville, en tenue de travail, étaient à la disposition de l'autorité, et, sous la direction de leur capitaine, M. Joly, se portaient où leur présence était nécessaire.

Plus tard, les renseignements sont venus calmer les inquiétudes: on était parvenu à se rendre maître des eaux, et la Vallée était préservée. La levée même n'avait pas été emportée. Voici ce qui a donné lieu à la fausse alerte à Planchoury:

A quatre heures du soir, une banquette, ayant cédé sur une longueur de quelques mètres, livra passage à l'eau, qui se précipita sur la voie. Ce fut alors une panique générale, un sauve-qui-peut complet, qui firent abandonner les travaux. Et la nouvelle fut transmise aussitôt à Saumur, de la gare de La Chapelle. Cependant des hommes de sang-froid, dont

nous regrettons de ne pouvoir connaître les noms, appréciant la situation, redoublèrent d'efforts, et, avec des sacs de terre, des décombres, du fumier, des matériaux de toutes sortes, parvinrent à rétablir la banquette.

Pendant toute la journée de dimanche, les travaux de défense ont repris sur un parcours de plus de deux lieues.

L'Ecole de cavalerie est sur le qui-vive, prête à partir au premier signal.

Jusqu'à présent la ville est préservée de toute inondation, il n'y a que les bas quartiers dans lesquels l'eau est venue par infiltration. Du reste, toutes les mesures sont prises.

Tout le quartier des Ponts est sous l'eau. Dans certaines rues et dans quelques demeures, elle a une hauteur de 3 à 4 m. Cette île n'étant protégée par aucun travail de défense est submergée même dans les crues moyennes.

Le service du chemin de fer, qui avait été maintenu d'Angers à Saumur jusqu'à samedi, a été modifié; il n'est arrivé en notre gare qu'un seul train; encore sa marche a-t-elle dû être ralentie par mesure de prudence.

Au Chapeau, une large voie d'eau s'est déclarée; le personnel du chemin de fer travaille sans cesse sur ce point.

A 2 h., la Loire marque 6 m. 25. Une dépêche annonce 0,25 c. de baisse à Tours.

Dimanche, 4 heures du soir. — L'eau monte toujours; on bat le rappel: à l'extrémité de Nantilly, le chemin (n° 50) de Varrains est submergé, et l'eau se déverse dans quelques jardins. Ce débordement n'a aucune conséquence pour la ville.

La Loire entre sur les quais; la place de Notre-Dame-des-Ardilliers est inondée, et on ne circule plus qu'en bateau jusqu'à la place St-Michel.

Les travaux se poursuivent toujours avec la même ardeur sur tous les points à la fois. Toutes les autorités de Saumur sont sur pied, M. le Sous-Préfet, M. le Procureur impérial, M. Louvet, maire de Saumur, MM. Chedeau et Jouffrault, adjoints. La gendarmerie, la police se multiplient de tous côtés. M. Joly et son lieutenant, M. Roffay, ne quittent pas les points menacés.

Sept heures du soir. — L'usine à gaz étant submergée, la ville est dans l'obscurité; les habitants sont invités à éclairer les rues, et chacun s'y rend avec empressement.

Onze heures du soir. — La Loire monte toujours, elle marque 6^m 55, et toutes communications télégraphiques sont interrompues. Nous sommes isolés, et sans moyen de correspondance.

M. Simon, maire de Saint-Lambert, MM. Fougeray et Gallard, qui protègent la levée du Chapeau, sont encore maîtres de la situation, grâce au zèle des travailleurs.

A 4 kilomètres, entre Saumur et St-Martin, le chemin de fer est rompu. On bat un nouveau rappel en ville; la population court au chemin

de fer. M. Kiéner, chef de gare, qui, sur pied nuit et jour, a donné à l'administration les preuves du plus grand dévouement, encourage toujours les travailleurs; mais cet empressement est inutile, la Loire se déverse entre la ligne du chemin de fer et la levée; elle remonte sur la voie, passe avec un courant épouvantable sous le tunnel de Saumur, se joint à un nouveau courant qui s'est établi au château de Briacé, et se répand dans la campagne. L'inondation de la vallée commencera donc à Saumur, mais sans pouvoir causer de désastres.

Lundi matin, 6 h. — Hauteur de la Loire, 6 m. 80 c.; 0,20 c. seulement au-dessous de la crue de 1856. — Un courant s'est établi sous les portes de la maison Mulot, rue de la Petite-Bilange. On parvient avec beaucoup de peine à l'arrêter.

Les cris: *Au feu! Au feu!* jettent l'alarme; on bat la générale. Un violent incendie vient de se déclarer au Pont-Fouchard, chez M^{me} V^e Chevallier. Il y a un mètre d'eau sur la grande route. Les pompiers, qui avaient travaillé toute la nuit, et qui étaient accablés de fatigues, conduisent à la hâte deux pompes au Pont-Fouchard, les chargent sur des charrettes et commencent à les faire jouer. Mais cette manœuvre nécessite beaucoup de temps; la charpente s'écroule et tombe dans l'eau. Les pompiers ont préservé la maison principale et un petit bâtiment adjacent aux écuries incendiées.

Ce sinistre est dû à la présence de chaux qui ont été éteintes par l'eau.

Lundi, dix heures du matin. — La Loire est à 6 m. 85; la crue semble ralentie. Gennes réclame du pain. M. le V^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet, M. le Procureur impérial, M. Kiéner, chef de gare, M. Couet, conducteur principal faisant fonctions d'ingénieur, M. Lande, directeur du télégraphe, et M. Borie, montent sur le *Blanzy* pour se rendre dans les communes du canton nord-ouest.

Aux habitants en détresse on porte du pain; à Saint-Martin, le personnel du télégraphe va tenter de rétablir les fils électriques, et M. l'ingénieur Couet se propose de couper, s'il y a lieu, la ligne du chemin de fer, pour faire rentrer dans le lit de la Loire les eaux qui sont renfermées entre la voie ferrée et la route d'Angers. Vingt-cinq hommes du 5^e escadron de l'Ecole de cavalerie sont montés sur le même remorqueur pour les travaux qui seront jugés nécessaires.

Lundi, à midi. — Une bonne nouvelle se répand en ville. Il y aurait 0^m 50 de baisse à La Chapelle, et 0^m 22 à Gaure. A Saumur, l'eau se montre stationnaire pendant deux heures à 6^m 88, et à 2 heures du soir on peut constater un rabais de 0^m 05.

Le voyage du *Blanzy* a été également couronné de succès, les communications télégraphiques sont rétablies avec Angers. L'espoir

renait chez tous.

Six heures du soir. — L'eau baisse toujours. Le *Blanzy* apparaît à l'horizon; la foule compacte qui, avec une émotion bien vive, avait assisté à son départ, se presse sur le pont Cessart et sur le quai Saint-Nicolas pour revoir les passagers que nous nommons plus haut. Mais ce bateau, à cause de la trop grande rapidité du courant, aborde sur la rive opposée, et la population se porte à la hâte sur les Ponts.

Bientôt on apprend dans tous ses détails l'horreur de la situation: à Saint-Martin, sur une longueur de 50 mètres, la levée a été emportée; trois maisons ont été renversées par le courant, des arbres magnifiques disparaissent dans ce gouffre, contre lequel l'homme était impuissant. Fort heureusement personne n'a été victime.

Tout nous promet une nuit plus calme que la précédente. La générale, les cris sinistres, le tocsin, n'éveilleront pas la population de notre cité. Les pompiers pourront prendre quelque repos; depuis trois jours, toute la compagnie est sur pied, pas un homme ne s'est absenté, et tous ont rivalisé de zèle et d'ardeur dans cette terrible circonstance. Ces citoyens de dévouement on a dû la sécurité de la ville, la défense de la levée d'Enceinte, celle des portes marinières des maisons Delamarre et Morin. Que de justes et bien légitimes murmures ces portes n'ont-elles pas provoqués! A toutes les crues, elles sont un danger pour la ville.

A la dernière heure, M. Joly, capitaine des pompiers, voyant qu'un courant très-rapide traversait les rues de la Tonnelle et de l'Hôtel-de-Ville, avait établi, avec des sacs de terre, une ligne de défense contre l'envahissement des eaux. Cette ligne venait de la rue du Tribunal et se terminait à l'extrémité du parapet, vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville. Grâce à ce système, la population de ce quartier a été rassurée; bientôt la rapidité du courant a diminué, et l'eau a même complètement disparu dans les rues Saint-Jean et environnantes.

Mardi matin, la Loire a baissé de 0^m 60.

Voici des renseignements positifs, qui nous sont transmis par un témoin oculaire, sur l'inondation de la Vallée.

Le val de l'Authion est malheureusement envahi par les eaux.

Dimanche soir, immédiatement après le dernier train de Tours à Angers, le chemin de fer s'affaissait tout-à-coup sur lui-même et quelques heures plus tard se rompit entièrement sur 75 mètres de longueur, livrant en quelque sorte le val de l'Authion à l'invasion des eaux de la Loire; car, en effet, ce val ne se trouvait plus défendu que par l'ancienne route impériale n° 152, qui est submersible sur plus de 1,000 mètres de longueur en aval

Et le chasseur, afin d'habituer sa vue à l'obscurité, leva lentement son arme et mit en joue du côté de la fenêtre.

D'Hascher releva soudainement la tête.

Quelqu'un marchait dans la cour, mais si près de la maison que le chasseur, croyant à la sortie de l'un des gens, se porta d'une enjambée vers la fenêtre.

De là, observant avec précaution en dehors, il aperçut l'un des maraudeurs, et, reculant d'un pas, se tapit contre la cheminée, ayant la croisée vers sa gauche, à la longueur de son fusil, à sa droite, et le touchant, le guéridon de travail de l'écrivain.

La tête du bandit parut bientôt, débordant l'assise de la fenêtre.

D'Hascher, dans l'ombre, vit son œil explorateur; il entendit son souffle... La tête disparut, l'homme marcha, et le chasseur, s'asseyant sur le fauteuil de Lucien, murmura:

— C'était un éclaircieur qui va chercher les deux autres, je les tiens tous les trois!

III. — LES CHAVALIERS DE LA TABLE RONDE.

L'absence du montreur de bêtes dura près d'une heure.

— Tout dort au logis, fit-il en revenant; les

chiens se démenent dans les chenils comme des possédés... le domaine est à deux pas de la maison. De là des cris poussés dans le logis pourraient être entendus, si l'on veillait, mais ces cris n'éveilleraient pas... Dans cette habitation, que l'on dirait abandonnée, à cause du bruit qui chôme, une fenêtre a été oubliée... par ce mauvais temps, elle est restée ouverte.

— Et cette fenêtre est-elle élevée? demanda l'un des maraudeurs.

Le chef sourit, et, malgré la nuit, ses interlocuteurs virent aisément ce sourire, tant la blancheur des dents de leur patron contrastait avec son visage bistré.

— La fenêtre, répliqua le bandit, est à la portée de tout le monde; ma main, quand mes pieds touchaient le sol, a écrasé la neige de son assise, et mon œil qui l'effleurait, en dépit de l'obscurité, a pu découvrir pour nous une riche besogne.

— Et vous n'avez plus peur? risqua l'un des estafiers.

Le montreur de bêtes rit encore, mais cette fois son sourire donna froid à ses compagnons, et celui qui avait parlé se retira vivement, comme s'il eût voulu se mettre hors de la portée d'un poignard.

Mais le chef, dont la main droite s'était perdue dans sa grande veste, retira sa main sans qu'elle fût armée; seulement, faisant allusion à ce que cet homme avait dit à la bouchère, il reprit:

— Une autre fois, si tu as envie de plaisanter, tu plaisanteras avec moi le matin, pas le soir, ou mon couteau fera dans ta pelure une boutonnière.

— Je riais.

— Moi aussi, j'ai ri... d'ailleurs, continua-t-il, nous nous expliquerons demain; ce soir il y a de la besogne pour trois, nous ne serions pas assez de deux pour la faire.

— Emmenons-nous les bêtes? reparti l'estafier dont la voix n'était plus ironique.

— Les chiens, oui; j'ai scié l'un des barreaux pour qu'ils passent; une fois dans la cour, ils seront un renfort, si l'éveil était donné... Cherchez un arbre pour y attacher les animaux, et, cet arbre trouvé, outre les cordes, mettez les chaînes...

— Un arbre! où le prendre?

— Par là, dit le chef en tendant la main; de ce côté le vent ne siffle pas, il se plaint; de ce côté doit être un fourré de sapins.

Pendant que les bandits se préparent à aller à ce logis où tout sommeille, suivons les trois héros

abandonnés par le chasseur.

Ils longent le grand tertre qui domine l'habitation du maître des Sapins. Les chiens, qui jappaient depuis longtemps, jappant plus fort, une fenêtre s'ouvrit.

— Monsieur Des Torranches n'est pas couché, dit l'abbé Raoux.

— Il attend, sans doute, le maître de Treffieux, répliqua Tranche-Montagnes.

— S'il vous parle, ne répondez pas, fit Morelle; il n'est pas nécessaire qu'il me sache à cette heure sur son bien.

— Et la raison? demanda le curé.

— La raison, la raison, dit Morelle, si vous ne la comprenez pas, tant pis pour vous...

Le bruit d'une fenêtre que l'on ouvrait rendit muet Bien-Assis.

Le vieux gentilhomme parut à cette fenêtre, la main placée au-dessus de ses yeux pour les garantir de la neige; il cherchait à voir dans l'obscurité.

— Est-ce vous, Emile? demanda-t-il.

— Vous croyez sans doute parler à M. de Treffieux? répondit l'abbé Raoux.

— Eh! fourche! répliqua le maître des Sapins; c'est monsieur le curé; où allez-vous donc si tard

qui présente une solution de continuité de plus de 100 mètres en amont.

Cependant les ingénieurs et les populations ne se découragent pas. En amont, quelques heures suffisent pour réduire le passage de l'eau à la largeur des voies du chemin de fer (2 mètres); mais en aval la défense est bien devenue impossible.

M. Couet, faisant fonctions d'ingénieur, prend la résolution d'aller couper le chemin de fer en aval de la brèche, pour faire rentrer les eaux dans la Loire, décharger la route impériale, et sauver ainsi le val, sans préjudice pour les bourgs de Saint-Martin et de Saint-Étienne, également très-menacés.

Sur l'ordre de M. le Sous-Préfet, le bateau à vapeur le *Blanzay*, en station à Saumur, est allé à la hâte. M. le Sous-Préfet de Saumur, M. Couet, M. le Procureur impérial et M. Lalande, chef de la station télégraphique de Saumur, accompagnés de 30 hommes de l'École de cavalerie et d'ouvriers, montent ce bateau et se rendent à toute vapeur sur les lieux. A l'instant même où ils mettent pied à terre, ils ont la douleur de voir la route impériale se rompre sur environ 50 mètres de longueur.

On ne peut exprimer, nous rapportent plusieurs de ces Messieurs, l'émotion pénible que cause un pareil spectacle. Leur mission a dû se réduire à aller consoler les populations heureusement mises hors de danger depuis quelques jours par les avertissements de M. le Sous-Préfet de Saumur.

Saumur, 28 septembre 1866.

Monsieur le Rédacteur.

Au classement de l'exposition de Londres, en 1862, et à celui qui se prépare pour l'an prochain, à l'exposition de Paris, le département de Maine-et-Loire avait été placé dans la région de ceux qui ne produisent ni soie, ni vins d'exportation. J'ai écrit au conseiller d'Etat commissaire général, pour réclamer contre cette double erreur, préjudiciable aux intérêts de notre vignoble surtout. Il m'a répondu la lettre ci-jointe, que je vous transmets pour le cas où vous trouveriez sa publication utile à nos producteurs de vins.

PERSAC.

Agréer, etc.

Paris, Palais de l'Industrie, le 24 septembre 1866.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous voulez bien me faire remarquer que c'est par erreur que le département de Maine-et-Loire a été rangé parmi ceux qui n'ont pas de vins d'exportation, puisque ce produit est au contraire un des éléments importants du commerce de cette contrée.

Je vous remercie des renseignements que vous me communiquez et dont j'ai pris con-

naissance avec un vif intérêt. L'erreur de classification que vous me signalez résulte d'une faute d'impression que j'aurai soin de faire corriger dans la publication définitive des documents officiels de l'Exposition universelle de 1867.

Recevez, etc.

Le Conseiller d'Etat, Commissaire général,
F. LEPLAY.

On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

« Nous avons parlé d'une grosse affaire dont serait prochainement saisie la cour d'assises des Deux-Sèvres. Voici quelques détails à ce sujet :

« La cour de cassation a rejeté le pourvoi qu'avait formé le sieur Martin Reau contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour impériale de Poitiers qui le renvoyait devant la cour d'assises des Deux-Sèvres séant à Niort. Cette affaire, une des plus graves qui aient été jugées depuis longtemps, a profondément ému le pays où elle a été instruite, et elle est appelée à avoir un grand retentissement quand viendront les débats.

« Martin Reau est accusé d'avoir empoisonné quatre personnes : 1° Pierre Reau, son beau-frère, mort en 1853, crime pour lequel il y a prescription; Marie-Jeanne Reau, sa première femme; Julie Bontemps, sa seconde femme; Adèle Reau, sa fille du second lit. On avait remarqué que toutes ces personnes étaient mortes avec des vomissements et des convulsions et dans les plus vives souffrances, surtout la deuxième femme, Julie Bontemps. Les restes mortels de ces personnes ont été exhumés et soumis aux expériences des hommes de l'art, et on a découvert dans les organes une substance toxique qui n'était autre que le sel de mercure. La justice a pensé que tous ces crimes ne pouvaient être que l'œuvre de la même main.

« Martin Reau avait conçu une haine violente contre Pierre Reau, son beau-frère; il avait obtenu en sa faveur, et à force d'obsessions, des testaments de ses deux femmes, et on pense qu'il a empoisonné la fille qu'il avait eue de sa seconde femme, parce que sa naissance avait failli être cause qu'il n'eût pas tout le bien de sa mère. Indépendamment de l'intérêt qu'avait Martin Reau à la mort de ses femmes, on a recueilli des propos bien accusateurs, notamment celui-ci : « Plus on prend de femmes, plus on s'enrichit. »

« L'empoisonnement du beau-frère remonte à 1853; il y a donc plus de dix ans qu'il est mort; il y a prescription pour ce fait, qui ne peut devenir motif d'accusation; mais les trois autres crimes auraient été commis en 1856, en 1865 et 1866.

« On dit que M^r Lachaud a été choisi pour le défenseur de Martin Reau. »

craignait toujours de voir son escorte se dédoubler.

Les chiens, qui s'étaient un instant calmés en reconnaissant la voix de leur maître, recommencèrent leurs jappements. Les aboiements de Bouscara avaient alors tant de violence, qu'ils pouvaient être entendus de la Chérasse.

Tant que dura la traversée du bois de M. Des Torranthes, la route fut supportable; les allées étant tracées sur le bord des ruisseaux, là où la végétation est plus vivace, les trois amis y marchaient abrités. Mais, le bois laissé derrière eux, le voyage devint de plus en plus pénible, à mesure qu'ils gagnaient les hauteurs.

La neige y tombait plus serrée, et sur la crête de la montagne la tourmente était si furieuse que Des Brays, dont la casquette avait pris un vol rapide et tournant, invectiva Morelle et l'abbé Raoux.

Le curé et Bien-Assis ne songèrent pas à relever ces injures, ils riaient.

Ne pas rire eût été difficile : Tranche-Montagnes, au risque de se tuer, courait à faire cinq lieues à l'heure... Enfin, la casquette un instant arrêtée fut reprise, et Des Brays rejoignit ses compagnons.

(La suite au prochain numéro.)

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

SESSION DE 1866.

Présidence de M. LOUVET, président.

(Suite).

Le Conseil apprend avec satisfaction que, depuis la session de 1865, deux bureaux télégraphiques ont été ouverts, l'un à Longué, l'autre à Pouancé, et que des créations analogues vont être faites à Tiercé, Châteauneuf, Morannes, Durtal et Doué; il est également heureux de constater les mesures adoptées par l'administration pour faciliter aux communes l'acquittement de leur part contributive dans la construction des lignes cantonales.

Un rapporteur de la quatrième commission fait connaître que M. le préfet propose de continuer à l'orphelinat de Saumur la subvention de 500 fr., allouée chaque année au budget; le conseil d'arrondissement a émis le vœu que ce secours fût porté à 600 fr., mais la quatrième commission ne croit pas devoir appuyer cette demande en faveur d'un établissement que la ville de Saumur, si intéressée dans la question, s'abstient de subventionner.

Un membre répond que les orphelinats ont un caractère essentiellement départemental; que, parmi les enfants placés à l'orphelinat de Saumur, beaucoup sont étrangers à la ville, et que, d'ailleurs, si le budget communal ne vient pas en aide à l'institution, beaucoup d'habitants de Saumur font des sacrifices personnels pour assurer l'existence de cette œuvre charitable.

A la suite de ces explications, le Conseil général donne son assentiment à l'augmentation demandée et inscrit au sous-chapitre XIX, art. 1^{er}, un crédit de 600 fr. applicable à l'orphelinat de Saumur.

Sur le rapport présenté par un membre de la deuxième commission, le conseil vote un crédit de 280 fr. 75 c. demandé par M. le préfet pour l'établissement d'une nouvelle cuisine et d'un bureau dans le logement de M. le capitaine de gendarmerie de Saumur.

Le conseil général a constaté, sans pouvoir en connaître la cause, que la mortalité était plus grande dans le Dépôt des enfants aux Hospices d'Angers que dans celui de Saumur. Il s'est vivement préoccupé de cette question, et des études très-sérieuses sont faites pour l'éclaircir. Le régime est le même dans l'un et l'autre établissement.

Suivant les conclusions de la deuxième commission, un crédit de 112,000 fr. est adopté pour assurer, pendant l'année 1867, le service des enfants assistés. Ce crédit se compose ainsi :

Mois de nourrice et pensions, indemnités et autres dépenses du service extérieur,	108,000 fr.
Traitement et frais de tournée de l'inspecteur,	4,000
Total égal,	112,000

D'après l'avis de sa deuxième commission et les propositions de M. le préfet, le Conseil général vote également :

Un crédit de 1,378 fr. 80 c. applicable aux réparations qu'exige la sous-préfecture de Saumur.

La même commission propose l'allocation des crédits portés au projet de budget, pour le mobilier de la préfecture, des sous-préfectures et du local affecté au service académique, savoir :

Réparations extraordinaires à la sous-préfecture de Saumur, 900 fr.
Entretien du mobilier de la sous-préfecture de Saumur, 500

En déclarant qu'elle ne fait d'objection contre aucune des allocations demandées, la commission exprime le désir que le mobilier réglementaire pour chacune des sous-préfectures du département soit définitivement arrêté, afin que le conseil n'ait plus à voter chaque année des acquisitions complémentaires dont il lui est souvent difficile d'apprécier l'utilité. M. le préfet donne son entier assentiment

au vœu formulé par la commission, en ce qui concerne le mobilier des sous-préfectures; il propose de désigner pour chaque arrondissement deux conseillers généraux, qui visiteront la sous-préfecture, arrêteront de concert avec le sous-préfet la liste des objets composant le mobilier actuel, examineront si de nouvelles acquisitions seraient nécessaires pour compléter définitivement ce mobilier et soumettront au Conseil le résultat de leur appréciation.

D'après le rapport présenté par un autre membre de la même commission, le Conseil vote sans discussion les crédits suivants :

Entretien de l'hôtel et des bureaux de la sous-préfecture de Saumur,	500 fr.
Entretien du tribunal de Saumur,	350
Entretien de la maison d'arrêt de Saumur,	450
Entretien de la caserne de gendarmerie de Saumur,	400

(La suite à un prochain numéro.)

AVIS.

Un cours d'adultes sera ouvert à l'École Mutuelle, aux Récollets, à partir du 17 octobre prochain, tous les jours, de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir. Les jeunes gens qui désirent suivre ce cours, sont invités à se faire inscrire chez M. Choyer, directeur de ladite école, à partir du 1^{er} octobre.

L'enseignement comprendra : l'étude de la langue française, l'arithmétique appliquée, des leçons de comptabilité et de tenue de livres, le dessin linéaire, des notions d'histoire et de géographie, ainsi que toutes les parties qui constituent le cours élémentaire.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* : Un grand nombre de départements sont en ce moment ravagés par les inondations.

L'Empereur, vivement ému des désastres éprouvés par les populations, a autorisé le ministre de l'intérieur à ouvrir une souscription dans toute la France pour venir en aide à ceux qui sont si cruellement frappés.

L'Empereur s'est inscrit en tête de la liste pour une somme de 100,000 francs, l'Impératrice pour 25,000 francs, et le Prince Impérial pour 10,000 francs.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Marché de Saumur du 29 Septembre.

Froment (l'h. 77 k.)	22 99	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	22 09	(hors barrière)	67 65
Seigle	14 —	Paille de litière, id.	— —
Orge	12 50	Foin	52 —
Avoine (entrée)	10 50	Luzeerne (les 750 k)	46 80
Fèves	14 25	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	21 —	— detréfle(°/k)	110 —
— rouges	21 —	— de luzeerne	80 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	48 —	Amandes cassées	
— de lin	52 —	(les 100 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1865	1 ^{re} id.	60 à 65
Id.	2 ^e id.	55 à 58
Saint-Léger et environs 1865	1 ^{re} id.	55 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1865	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1865		45 à 50

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865		90 à 110
Champigny, 1865	1 ^{re} qualité	200 à »
Id.	2 ^e id.	140 à »
Varrains, 1864		» à »
Varrains, 1865		90 à 110
Bourguell, 1865	1 ^{re} qualité	125 à 180
Id.	2 ^e id.	100 à 115
Restigny 1865		90 à 110
Chinon, 1865	1 ^{re} id.	85 à 100
Id.	2 ^e id.	75 à 80

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ABONNEMENTS.

Un an. Six mois.
 PARIS, 15 fr. 8 fr.
 DÉPART., }
 CORSE, } 18 fr. 10 fr.
 ALGÉRIE, }
 ÉTRANGER, selon le tarif postal.

11^e année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS,
 Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renculant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année: — 1° 24 numéros, format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2° 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LELOIR;

— 3° 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4° 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5° 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot; — 7° Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard: MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGMARD, ELIE BERTHET, M^{me} ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ DES CAPUCINS,

Joignant la rue des Capucins, la rue de l' Arsenal et la Loire; formant un ensemble clos de murs avec divers bâtiments en bon état, des jardins et terres contenant environ 2 hectares.

S'adresser audit notaire. (465)

Etude de M^e H. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M^{me} V^e GODFROY, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (255)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A CÉDER

Pour cause de décès,

UN OFFICE D'HUISSIER,

Au Lion d'Angers (seul dans le canton).

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^{me} V^e FOURMY, au Lion-d'Angers, ou à M^e BAUDOUIN, notaire, même ville. (452)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 4 octobre 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Degouy, rentier à Saumur, rue Bodin, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession bénéficiaire.

Il sera vendu:

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, traversins, draps, serviettes, essuie-mains, effets, commodes, secrétaires, consoles, pendules, flambeaux, tables, chaises, fauteuils, montre en or, armes, vin blanc et vin rouge en bouteilles, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE D'ISSUES.

Samedi 6 octobre 1866, à deux heures et demie, en la salle des adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères, à l'extinction des feux, du son à provenir, pendant le trimestre d'octobre 1866, des magasins de service de la place de Saumur.

Cinq pour cent en sus, pour frais d'adjudication, payables immédiatement.

Le Receveur des Domaines, PARISOT. (465)

A VENDRE

UN COUPÉ LÉGER Presque neuf,

Bien roulant, et un harnais pour un cheval.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (165)

A CÉDER

Fonds de commerce de vins, eaux-de-vie et liqueurs, matériel, etc.

S'adresser à M. Pineau, grande rue St-Nicolas, 83, à Saumur.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

UN FOUR A CHAUX

Avec une bonne clientèle,

Situé à Dampierre, près Saumur. S'adresser à M. DE RICHAUDEAU, propriétaire dudit four, qui l'exploite. (451)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Merle, peintre.

Cette maison se compose de deux chambres au rez-de-chaussée, deux au premier étage, grenier, cave, atelier au fond de la cour et grenier au-dessus.

S'adresser à M. BARDOU, rue d'Orléans, 56. (437)

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch. S'adresser à M^{me} TESSIÉ. (415)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M^{me} TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8.

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

M. ROLAND,

Quai du Vieux-Pont, 6, Tours,

INVENTEUR DES PUIITS FORÉS,

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de creuser des puits dits forés dans toute espèce de terrain: sable, terre, tuf, etc. Il garantit l'eau.

M. ROLAND se charge également d'assainir les puits anciens.

S'adresser, à Saumur, chez M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, 14, ou à la Croix-Verte, chez M. BRARD, Hôtel de la Croix-Verte. (428)

ON DEMANDE UN AGENT

pour une compagnie d'assurance contre l'incendie. Remises exceptionnelles. S'adresser au bureau du journal.

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée **Grand'Rue n° 10.** (274)

UN HOMME connaissant le service des chevaux et des voitures **demande un emploi.** Il se met à la disposition des personnes qui le demanderaient pour **cirer les appartements.** S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIERE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco): trois mois 5 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIEME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco): trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIEME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco): trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIEME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco): trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois.)

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 29 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 40	»	»	69 50	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97	»	»	97	»	»
Obligations du Trésor.	466 25	»	»	465	»	»
Banque de France.	3610	»	»	3610	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1370	»	»	1380	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	615	»	»
Crédit Agricole.	625	»	»	625	»	»
Crédit industriel.	670	»	»	675	»	»
Crédit Mobilier.	673 75	1	25	673 75	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	613 75	»	1 25	615	»	»
Orléans (estampillé).	887 50	»	2 50	882 50	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1177 50	2	50	1175	»	»
Est.	541 25	3	75	545	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	897 50	»	3 75	897 50	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	576 25	»	3 75	583 75	7	50
Ouest.	567 50	»	5	570	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1620	»	»	1620	»	»
Canal de Suez.	380	»	3 75	382 50	2	50
Transatlantiques.	530	»	»	530	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	57 70	»	20	57 25	»	»
Autrichiens.	375	»	1 25	371 25	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	420	»	»	418 75	»	»
Victor-Emmanuel.	72 50	»	2 50	70	»	»
Romains.	60	»	2	61	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	363 75	»	1 25	365	»	»
Saragosse.	157 50	2	50	147 50	10	»
Séville-Xérès-Séville.	25	»	»	26	»	»
Nord-Espagne.	120	»	»	115	»	»
Compagnie immobilière.	413 75	»	2 50	415	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	312 75	»	»	312 25	»	»
Orléans.	307 50	»	»	307	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	306	»	»	306	»	»
Ouest.	305 25	»	»	305 75	»	»
Midi.	305 25	»	»	306	»	»
Est.	306	»	»	306 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.